



Reconnaissance de dette avec copie exécutoire chez notaire

Par **DOLGACHEFF**, le **26/12/2010** à **18:24**

Bonjour,

nous avons consenti un prêt à un membre de la famille avec reconnaissance de dette enregistrée chez un notaire (copie exécutoire) ce prêt devait être terminé en 2009 et n'a pas été remboursé.

faut-il faire une relance en 2010 par voie d'un huissier, ou laisser la dette en attente d'un décès, est-ce que la copie exécutoire reste valable sans être renouvelée, n'ayant pas de remboursements, et le débiteur ne voulant rien rembourser.

merci pour votre réponse

Par **mimi493**, le **26/12/2010** à **22:50**

LRAR exigeant le remboursement puis aller voir un huissier

Par **PIERRE ALAIN BESNARD**, le **27/12/2010** à **18:25**

Le risque inhérent à l'inaction du créancier, face à un débiteur défaillant, c'est la prescription ! La créance ne peut plus être recouvrée, le temps effaçant la dette.

La solution la plus appropriée consiste à remettre la copie exécutoire à un huissier afin qu'il engage, sans tarder, les poursuites.

Par **jeetendra**, le **27/12/2010** à **18:38**

Bonsoir, la reconnaissance de dette enregistrée chez un notaire vaut [fluo]titre exécutoire,[/fluo] passez directement par un huissier de justice il se chargera de votre dossier (gain de temps, d'argent), cordialement.

Par **aspey**, le **28/01/2013** à **06:36**

bonjour le toit de ma grange c'est effondrée l'assurance n'as pas fonctionnée, depuis mon ami me tarabuste pour faire venir son expert et veut faire les réparations j'ai refusée pendant 1 bon moment mais a force j'ai dit oui pour l'expert, quand il est venu quelques jours plus tard il m'annonce que dés qu'il aura le devis il nous faudra passer devant le notaire pour reconnaissance de dettes si je le quittais 1 jour, et il a dit a 1 membre de ma famille que si je refusais je le cite (je lui couperai les vivres)a savoir que déjà cet été il m'avais demandé de lui vendre ma grange et le terrain de 10000m carré attenant a ma maison soit disant pour placer de l'argent cela fait 2 fois qu'il s'en prend a ma maison il avait épousé 1 femme très malade et fait construire 2 ans avant sa disparition maison qu'il a revendue aussitot après, que dois je penser de cela et que dois je faire? surtout qu'il raconte a ma famille que je vais tés mal ce qui n'est pas le cas, j'ai des soupçons sur ses intentions pouvez vous m'aider? merci a tous de vos conseils